

COMMUNE DES ORRES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-102

SEANCE du 15 novembre 2023

Convoqué le 07 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le quinze du mois de novembre, le Conseil municipal de la commune des Orres s'est réuni en séance ordinaire en Salle du Conseil municipal (Mairie – 2 rue Dessus Vière – 05200 Les Orres) sous la présidence de Monsieur Pierre VOLLAIRE, Maire.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 11

Résultat du vote :

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 00

Abstentions : 00

Présents : Mmes BOU Suzanne, CHOSSAT Martine, ROUX Chantal, MM. AUBERT Sébastien, CEAS Benoît, LAGIER Robert, MEGARNI Stéphane, MEYSSIREL Bernard, MEYSSIREL Cédric, NOEL Hervé, VOLLAIRE Pierre.

Absents : Mme CHABRAND Gisèle, MM. BONNAFFOUX Sébastien, LAURENS Ludovic

Pouvoirs : Mme FORME Sonia à Mme ROUX Chantal

Secrétaire : Mme ROUX Chantal

DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif Principal M14 des Orres pour l'exercice 2023,

Vu la décision modificative n°1 M14 des Orres pour l'exercice 2023,

Vu la décision modificative n°2 M14 des Orres pour l'exercice 2023,

Considérant le besoin d'effectuer les réajustements budgétaires suivants :

En dépenses d'investissement :

-Au 1641 – remboursement capital emprunt - :	-	165 000 €
-Au 2041642 – subventions équipements versées aux spics - :	+	510 246,30 €
-OP 180 – Enfouissements réseaux - au 21578 :	-	70 000 €
-OP 480 – Sécurisation domaine public - au 2181 :	+	15 000 €
-OP 564 – Pôle sport et innovation - au 2313 :	+	3 000 €
-OP 573 – Viabilisation terrains constructibles - au 2128 :	+	5 000 €
-OP 578 – MAM - au 2313 :	-	35 000 €
-OP 578 – MAM - au 2181 :	-	35 000 €

Soit + 228 246,30 €

En recettes d'investissement :

-Au 021 – Virement de la section fonctionnement :	+	198 853,84 €
-Au 024 – Cessions :	+	10 000 €
-OP 150 – Voirie au 1323 :	+	2 055,50 €
-OP 160 – Ecole au 1323 :	+	1 319 €
-OP 568 – Vie des Orres au 1323 :	+	10 411,12 €
-OP 573 — Viabilisation terrains constructibles - au 2128 :	+	5 606,84 €

Soit + 228 246,30€

Soit un réajustement budgétaire total de + 228 246.30€ équilibré en dépenses et en recettes d'investissement.

En dépenses de fonctionnement

-Au 022 (dépenses imprévues) :	- 125 153,84 €
-Au 023 (virement à la section investissement) :	+ 198 853,84 €
-Au 60632 (fournitures de petits équipements) :	- 17 000 €
-Au 657364 (subvention de fonctionnement versées aux SPIC) :	- 262 455,04 €
-Au 65888 (autres charges diverses de gestion courantes) :	- 10 000 €
-Au 6541 (admission en non-valeur)	+ 13 455,04 €
-Au 66111 (intérêts réglés à échéances) :	- 50 700 €
-Au 67441 (subventions fonctionnement exceptionnelles aux BA) :	+ 275 000 €
-Au 7398 (Reversement taxe de séjour) :	+ 100 000 €

Soit + 122 000 €

En recettes de fonctionnement :

-Au 70878 (par d'autres redevables, secours sur piste) :	+ 22 000 €
-Au 7362 (Taxe de séjour) :	+ 100 000 €

Soit + 122 000 €

Soit un réajustement budgétaire total de + 122 000 € équilibré en dépenses et en recettes de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative n°3 du BP Principal 2023 présentée.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Pierre VOLLAIRE



Le Maire,

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif
(dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat).*